

Quel air est-il ?

Bulletin d'information sur la Qualité de l'Air en Picardie

n°88
Juillet 2014

Numéro spécial
Industriels

Atmo
PICARDIE
Qualité de l'air





Edito

Un numéro spécial dédié aux industriels pour quoi faire ?

Si l'activité d'Atmo Picardie est assez bien connue du grand public, il n'en est pas de même pour les industriels.

Au mieux l'association est connue pour ses activités de collecte de la TGAP air (Taxe générale sur les activités polluantes). Cette association peut être assimilée à un «taxeur», un de plus...

Il est vrai qu'Atmo Picardie, au même titre que les vingt trois associations de surveillance de la qualité de l'air en France, peut collecter cette TGAP air, elle a aussi la possibilité de réutiliser ces fonds dans des actions locales telles que présentées dans ce bulletin d'information n°88.

Le concept n'est pas nouveau, appliqué depuis longtemps par les agences de l'eau, il s'agit de réinjecter localement le fruit de la collecte.

La qualité de l'air est un enjeu fort de développement pour nos territoires.

La mission d'Atmo est de mieux le contrôler pour inscrire sa maîtrise dans la durée, pour la santé des hommes et le développement durable des activités humaines.

Quentin TABUTEAU
Conseiller technique à la CCI d'Amiens
Administrateur d'Atmo Picardie



Quel air est-il ?

Bulletin d'information de l'Association
pour la Surveillance de Qualité de l'Air en Picardie

22 Boulevard Michel Strogoff
80440 BOVES

Tél. : 03 22 33 66 14 - Fax : 03 22 33 66 96
E-mail : mail@atmo-picardie.com - www.atmo-picardie.com

Directeur de publication : *Eric Montes*
Rédacteur en chef : *Sylvie Taillaint*
ISSN : 1287-1028 - Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2014
Impression : i&rg imprimerie - Amiens



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Qu'est-ce que la TGAP ?

Cette taxe a été instituée par la loi de finances pour 1999 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2000. Elle portait initialement sur quatre catégories d'activités polluantes dont le stockage de déchets ménagers et assimilés ainsi que l'élimination de déchets industriels spéciaux.

La TGAP s'appuie sur le principe «**pollueur-payeur**», inscrit dans la charte de l'environnement adossée à la constitution depuis février 2005.

Cette règle implique que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

Les nouveaux seuils

Le décret N°2013-1300 du 27 décembre 2013 modifiant le décret n° 99-508 du 17 juin 1999 du code des douanes instituant une TGAP, fixe les seuils d'assujettissement pour les émissions dans l'atmosphère de 5 substances nouvelles ajoutées par la loi de finances 2013.

Les taxes correspondantes seront recouvrées pour la première fois en 2014.

Ces seuils sont fixés à :

- 10 kg pour le mercure,
- 20 kg pour l'arsenic et le sélénium,
- 50 kg pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP),
- 1 t pour le benzène.

Pour rappel, les tarifs de la taxe sont les suivants :

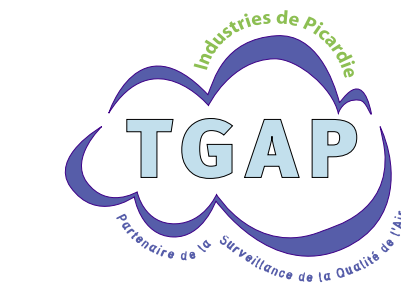
- mercure (1 000 €/kg),
- arsenic et sélénium (500 €/kg),
- HAP (50 €/kg),
- benzène (5 €/kg).

La loi de finances 2014 a étendu l'assiette de la TGAP "Air" à 7 nouvelles substances polluantes (plomb, zinc, chrome, cuivre, nickel, cadmium et vanadium) et en a fixé les taux.

Toutefois, les seuils d'assujettissement pour ces substances ne sont pas connus, le premier recouvrement de la taxe correspondante ne devant intervenir qu'à partir de l'année 2015.

Pourquoi verser votre TGAP à Atmo Picardie ?

Le statut de partenaire-membre d'Atmo Picardie, peut ouvrir des droits pour :



Logo créé pour les industriels picards

- Participer aux Assemblées Générales puis aux Conseils d'Administration (sous réserve d'élection). Cette participation permet d'influer sur la teneur des programmes d'actions de l'association.
- Réaliser des campagnes de mesures spécifiques (sous réserve de financement et selon les possibilités d'intervention de l'association).
- Bénéficier de l'expertise scientifique et technique du réseau pour l'instruction de dossiers concernant des problématiques de qualité d'air
- Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation en partenariat avec l'association lors d'événements de toute nature relatifs à la qualité de l'air.
- Recevoir systématiquement les différentes publications relatives à la qualité de l'air et aux actions d'Atmo Picardie. ■

Petit déjeuner TGAP

Atmo Picardie a organisé le 26 mars à la CCI de l'Aisne à Saint-Quentin, un "petit déjeuner TGAP" à destination des industriels picards soumis à cette taxe.

Cette matinée a été animée par Benoit ROCQ, directeur adjoint de l'association.

Six représentants de sites industriels de la région étaient présents.





La surveillance en continu et les études

La compétence

L'expertise technique d'Atmo Picardie est mise au service de ses membres dont les industriels font partie.

L'association vous propose :

- Une compétence scientifique et technique pour vous accompagner dans vos démarches de qualité de l'air.
- Des campagnes de mesures près de votre site afin de répondre à des problématiques spécifiques sur votre territoire.
- Des outils d'information et de sensibilisation variés, adaptés à chaque situation et à chacun de vos besoins
- Une opportunité de souligner votre soutien à la thématique de la qualité de l'air et de renforcer votre implication dans la démarche environnementale.



Station de surveillance aéroportuaire de Beauvais Tillé

La surveillance en continu

• La Société Aéroportuaire de Gestion et d'Exploitation de Beauvais (SAGEB) à Beauvais, en sa qualité de gestionnaire de l'aéroport de Beauvais Tillé, a implanté une station de surveillance de la qualité de l'air sur la zone aéroportuaire.

Cette station se situe sur le parking de délestage, emplacement proposé par la SAGEB et validé par Atmo Picardie.

Cette station de mesure surveille les concentrations en poussières de diamètre $< 10\mu\text{m}$ (PM10), en oxydes d'azote (NOx) et en dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air ambiant. Les prélèvements sont réalisés par deux têtes de prélèvement verticales dépassant du toit de la station d'environ 1 mètre.

Afin de maintenir une température constante pour garantir la fiabilité des mesures, la station de mesure est climatisée.

Les trois appareils de mesure relèvent toutes les 15 minutes, 24h/24 et 7j/7 les concentrations en PM10, NO₂, NO et SO₂.

Ces appareils sont reliés à un système d'acquisition permettant le stockage des données, lui-même connecté à un modem pour le transfert de ces données vers le poste central d'Atmo Picardie situé à Boves.

Atmo Picardie assure la maintenance de la station, ainsi que l'extraction et la communication des informations transmises par cette dernière.

Les données sont diffusées «en direct» sur le site internet d'Atmo Picardie et une synthèse mensuelle est insérée sur le site de l'aéroport de Beauvais sur www.aerportbeauvais.com/atmo/php.

• Conformément aux arrêtés préfectoraux du 14 décembre 2001 et du 9 janvier 2006 autorisant le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) à créer et exploiter un centre de traitement principal de déchets ménagers et assimilés sur la commune de Villers-Saint-Paul, de ce fait le SMVO est tenu de surveiller la qualité de l'air ambiant dans la zone d'impact de l'unité de valorisation énergétique.

Cette surveillance ne pouvant être confiée qu'à un organisme agréé par le



Le site de prélèvement de Crouy (O2)

ministère chargé de l'environnement, elle a été soumise à notre association.

Dans ce cadre, nous mesurons depuis le 9 janvier 2004 les concentrations en oxydes d'azote, dioxyde de soufre et poussières dans l'air ambiant sur la commune de Rieux (60).

Ce site assure le suivi en continu des niveaux en NOx, poussières (PM10) et SO₂.

Atmo Picardie assure la maintenance de la station, ainsi que l'extraction et la communication des informations transmises par cette dernière.

Les données sont diffusées «en direct» sur le site internet d'Atmo Picardie.

• Une étude a été mise en place à la demande de la société Saint Gobain Emballage à Crouy. Depuis le 29 août 2005, notre association réalise sur la commune de Crouy des prélèvements de plomb atmosphérique destinés à évaluer l'impact des émissions atmosphériques de l'usine sur la qualité de l'air ambiant. Les échantillons sont analysés par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC. Atmo Picardie est accrédité depuis le 1^{er} juin 2006 pour le prélèvement du plomb atmosphérique.

menées chez les industriels picards

L'emplacement du préleveur a été défini par la société Saint Gobain Emballage en fonction d'arguments techniques et environnementaux, avec l'accord de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement) et d'Atmo Picardie.

Les campagnes de mesures spécifiques

• Suite à l'inquiétude de ses salariés concernant des dépôts de poussières anormaux sur les véhicules stationnés dans l'enceinte de l'entreprise, la **société UNITHER** a demandé à notre association de procéder à une expertise. L'entreprise a souhaité connaître la composition granulométrique et chimique de ces particules.

Une campagne de mesures de la qualité de l'air a donc été réalisée du 9 mars au 12 avril 2012 dans l'enceinte du site industriel.



Préleveur installé dans l'enceinte de l'usine

Au cours de cette période, nous avons relevé en continu les concentrations en particules (PM10, PM2.5 et PM1) puis réalisé des prélèvements de particules PM10 sur filtre et de retombées atmosphériques (poussières totales). Sur ces échantillons, nous avons fait analyser les métaux atmosphériques (plomb, cadmium, nickel, arsenic, fer et sodium), les anions (fluorure, nitrate,



Mobil installé sur le site S.P.C.H

sulfate, phosphate) et l'ammonium. Une mesure des niveaux d'ammoniac dans l'air ambiant a également été réalisée.

• Dans le cadre de l'implantation d'une **chaufferie au bois à Beauvais** dans le quartier Saint Jean, la mairie et la société Bois Chaleurs Saint Jean ont fait appel à notre association afin de réaliser un point zéro de la qualité de l'air avant la mise en service de l'installation en mars 2010.

Suite à la mise en service de la chaufferie fin 2010, la société Bois Chaleurs Saint Jean nous a demandé de réaliser un suivi de la qualité de l'air à la même période et sur le même site.

Une campagne de mesure de la qualité de l'air a donc été réalisée entre le 18 mars et le 1^{er} avril 2011 dans l'enceinte de l'école élémentaire Jacques Prévert située 6 rue Louis Roger à Beauvais.

Au cours de cette période, nous avons relevé les concentrations en oxydes d'azote, dioxyde de soufre, poussières (PM10 et PM2.5), monoxyde de carbone et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ainsi que les paramètres météorologiques.

A la demande de la **Société de Produits Chimiques d'Harbonnières (S.P.C.H)** notre association a réalisé trois campagnes de mesures d'une semaine chacune afin de suivre les concentrations en mercure total à proximité du site industriel.

Ces trois campagnes se sont déroulées entre le 8 et le 30 septembre 2010. Deux sites de mesure ont été étudiés dans l'enceinte de l'usine. Le troisième était situé au centre d'Harbonnières dans le but de servir de référence.

Une nouvelle campagne de mesures a eu lieu entre le 11 et le 25 juillet 2011 dans l'enceinte de l'usine.

Au cours de ces études, les paramètres météorologiques ont également été relevés.

La problématique des odeurs

Atmo Picardie peut proposer de mettre en place un réseau de nez «alerte» visant à suivre les épisodes de nuisances olfactives. Notre association peut former, gérer et exploiter les données de ce réseau.

L'objectif de ce réseau de nez «alerte» est, lors d'épisode de nuisances olfactives sur la zone d'étude, de définir si la source de cette nuisance vient du site industriel ou non et si oui de définir la zone de nuisance et l'intensité de l'odeur.

La méthodologie proposée par Atmo Picardie pour la mise en place de ce réseau est la suivante :

- Formation de volontaires
- Création d'un outil de saisie des «alertes»
- Extraction de données
- Gestion du réseau
- Exploitation des données. ■



La TGAP sur les émissions de substances

Evolution de la législation

Depuis 2012, la législation relative à la TGAP sur les émissions de substances polluantes en Picardie a fortement évolué sur 3 axes : les critères d'assujettissement, la liste des paramètres soumis à TGAP et la valeur du taux par paramètre.

Ainsi, on constate qu'entre 2010 et 2014, le nombre de paramètres soumis

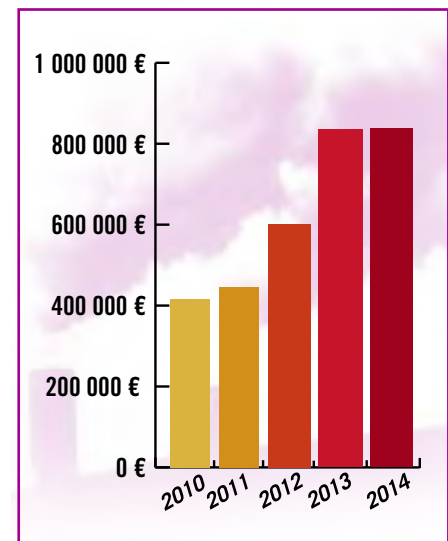
Comment ça marche !

- Tous les versements de don à Atmo Picardie sont 100% déductibles de la TGAP au titre des émissions de substances polluantes.
- Pour être déductible au titre de la TGAP de l'année N, les dons doivent être effectués dans les 12 mois précédant le 30 avril de l'année N+1.
- Les dons sont plafonnés par site d'émissions à 171000€ ou 25% de la taxe due au titre des émissions de substances polluantes.
- Les dons au titre de la TGAP faits à Atmo Picardie peuvent atteindre 100% de la taxe due au titre des émissions de substances polluantes.

Installation ou paramètres	Unité	2010	2011	2012	2013	2014
Installations de combustion soumises à autorisation au titre de la loi n°76-663 du 19/07/76 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement		20 mégawatts pour la puissance thermique maximale				
Installations d'incinération d'ordures ménagères soumises à autorisation au titre de la loi n°76-663 du 19/07/76 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement		3 tonnes par heure pour la capacité				
Oxydes de soufre et autres composés soufrés	Tonne	150	150	150	150	150
Acide Chlorhydrique	Tonne	150	150	150	150	150
Protoxyde d'azote	Tonne	150	150	150	150	150
Oxydes d'azote et autres composés oxygénés (hors N2O)	Tonne	150	150	150	150	150
Hydrocarbures non méthaniques, solvants et autres composés organiques volatils	Tonne	150	150	150	150	150
Poussières totales en suspension (PTS)	Tonne	50	50	50	50	50
Arsenic	Kg	Néant	Néant	Néant	20	20
Sélénium	Kg	Néant	Néant	Néant	20	20
Mercur	Kg	Néant	Néant	Néant	10	10
Benzène	Kg	Néant	Néant	Néant	1000	1000
Hydrocarbures aromatiques polycycliques, (HAP)	Kg	Néant	Néant	Néant	50	50
Plomb	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	200
Zinc	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	200
Chrome	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	100
Cuivre	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	100
Nickel	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	50
Cadmium	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	10
Vanadium	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	10

Tableau 1 : Critères et seuils d'assujettissement à la TGAP sur les émissions polluantes

à TGAP a été multiplié par 3, le seuil d'assujettissement pour les poussières totales en suspension a été divisé par 10 et enfin que les taux pour certains paramètres ont été multipliés par 3.



Evolution de la TGAP en Picardie

L'utilisation des dons relatifs à la TGAP par Atmo Picardie

• Evolution des dons reçus

L'évolution de la réglementation, une politique d'appel aux dons effectué par Atmo Picardie plus soutenue ainsi qu'un réel souhait de la part des industriels picards de soutenir l'activité de l'association ont permis une évolution

polluantes en Picardie



croissante des dons de TGAP sur les 5 dernières années permettant de doubler le total des dons perçus par le réseau.

• Les dons dans le budget de fonctionnement

Les dons reçus par Atmo Picardie de la part des industriels picards dans le cadre de leur TGAP sont indispensables à l'équilibre budgétaire de l'association et à sa pérennité.

Depuis 5 ans les dons de TGAP permettent d'apporter plus de 20 % des recettes de l'association avec une évolution croissante.

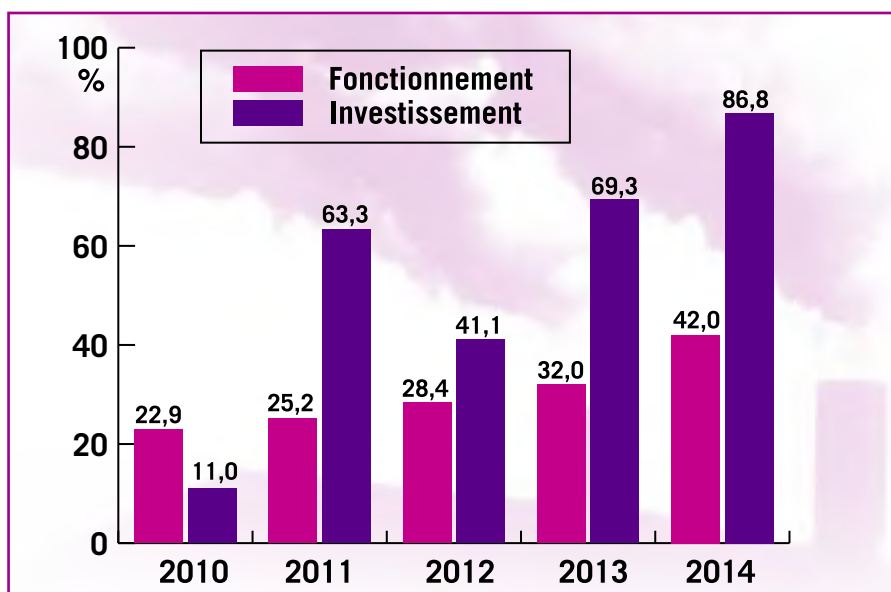
Depuis 2012, les dons de TGAP affectés au fonctionnement de l'association sont la première source de notre recette.

• Les dons affectés aux investissements

Les dons reçus au titre de la TGAP sont aussi utilisés par Atmo Picardie pour effectuer les investissements nécessaires et indispensables au maintien d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air de la région,

Paramètres	Unité de perception	2010 (€)	2011 (€)	2012 (€)	2013 (€)	2014 (€)
Oxydes de soufre et autres composés sulfurés	Tonne	44,67	45,34	45,34	136,02	138,60
Acide Chlorhydrique	Tonne	44,67	45,34	45,34	46,29	47,17
Protoxyde d'azote	Tonne	67,01	68,02	68,02	69,45	70,77
Oxydes d'azote et autres composés oxygénés (hors N ₂ O)	Tonne	53,60	107,20	160,80	164,18	167,20
Hydrocarbures non méthaniques, solvants et autres composés organiques volatils	Tonne	44,67	45,34	45,34	136,02	138,60
Poussières totales en suspension (PTS)	Tonne	85,34	86,62	86,62	259,86	264,80
Arsenic	Kg	Néant	Néant	Néant	500	509,50
Sélénium	Kg	Néant	Néant	Néant	500	509,50
Mercure	Kg	Néant	Néant	Néant	1000	1019
Benzène	Kg	Néant	Néant	Néant	5	5,10
Hydrocarbures aromatiques polycycliques, (HAP)	Kg	Néant	Néant	Néant	50	50,95
Plomb	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	10
Zinc	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	5
Chrome	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	20
Cuivre	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	5
Nickel	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	100
Cadmium	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	500
Vanadium	Kg	Néant	Néant	Néant	Néant	5

Tableau 2 : Taux de TGAP sur les émissions de substances polluantes en Picardie



Pourcentages de la TGAP utilisés en fonctionnement ou en investissement

performant et de qualité conforme aux exigences réglementaires et normatives.

En 2011, le conseil d'administration d'Atmo Picardie a affirmé son souhait que les sommes perçues dans le cadre de la TGAP devaient être affectées en priorité aux investissements de l'association.

On peut donc constater depuis cette date une large augmentation de la part de la TGAP dans les investissements du réseau. ■



La communication vers les industriels

Une relation partenaire-membre

L'adhésion à l'association permet aux membres de pouvoir recevoir systématiquement les diverses publications d'Atmo Picardie et de mettre en place des actions d'information et de sensibilisation.

Quels moyens et outils

- L'abonnement aux publications du réseau (Bulletin bimestriel «Quel air est-il ?», newsletter mensuelle, rapports d'activités, bilans annuels de la qualité de l'air...).
- La participation physique à des réunions, des conférences, des tables rondes et expositions.
- La mise à disposition d'outils de sensibilisation (brochures, plaquettes, affiches, stands...).
- Des animations «classiques» sur la problématique de la qualité de l'air ou des présentations spécifiques au site.

La sensibilisation du personnel sur site

Atmo Picardie peut répondre à des demandes d'actions de sensibilisation du personnel.

Les outils utilisés sont des diaporamas, une mallette pédagogique sur l'air intérieur, des vidéos et une exposition.



Présentation d'une vidéo au personnel

Des demandes diverses

Depuis 2011, l'association a été sollicitée par quelques industriels picards afin de mener des actions de sensibilisation de son personnel.

En amont de ses actions, la chargée de communication a rencontré les industriels afin de répondre au mieux à leur demande.

Voici deux exemples d'actions menées au sein de sites industriels picards :

• Centre R&D Nestlé à Aubigny (80)

Chaque année le responsable Environnement du site organise une demi journée de sensibilisation des salariés sur différents thèmes liés au développement durable.

En novembre 2011, nous avons proposé deux animations. L'une sur les missions de surveillance de la qualité de l'air d'Atmo Picardie (diaporama) et l'autre sur l'air intérieur (mallette «Justin Peu d'Air»).

• TEREOS SYRAL Nesle (80)

Dans le cadre de son programme de formation annuelle, dans lequel sont abordés entre autres, la sécurité, les ressources humaines, l'environnement... La responsable HSE du site nous a sollicité pour présenter aux salariés postés (environ 120 personnes), les



Des groupes de 20 personnes environ lors de la formation chez TEREOS SYRAL

missions de l'association (mesures, information), les polluants spécifiques émis sur le site (émissions, effets sur la santé) et la TGAP.

Atmo Picardie et l'industriel ont signé une convention de partenariat pour l'année 2014.

Autres collaborations

Dans le bulletin «Quel air est-il ?», des sites industriels picards ont été présentés (Rohm and Haas à Chauny, Yoplait à Ressons sur Matz, Elf Atochem à Chauny, La Rochette à Venizel, MoDo Paper PSM à Pont Ste Maxence ...) et d'autres ont permis l'édition de numéros spécifiques en répondant à des interviews sur leur différentes collaborations avec Atmo Picardie (Société Aéroportuaire de Gestion et d'Exploitation de Beauvais, SGD à Mers les Bains).

Lors de la Journée d'Echanges sur l'Air 2013, Madame LUCQ, Responsable HSE chez TEREOS SYRAL est intervenue pour présenter la problématique des émissions de particules fines sur leur site. ■